



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE

Bureau communautaire du 08 juin 2023 – 19h00

en salle de réunion du Siège à Dannemarie

Sous la Présidence de Vincent GASSMANN, Président,

sur convocation en date du 02 juin 2023

LISTE DES DELIBERATIONS

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Fabien ULMANN est désigné secrétaire de séance

DELIBERATION N° B20230601

Approbation emprunt au budget Principal

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° B20230602

Attribution de subventions

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° B20230603

Régularisation délibération n°B20221203 séance Bureau du 08 décembre 2022 sur demande contrôle légalité dans le cadre du Marché de travaux de réaménagement d'anciens locaux pour intégration des services de la CCSAL

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° B20230604

Approbation avenant n°1 au lot n°2 Marché construction d'un local pédagogique/bloc sanitaire sur le site de la Maison de la Nature du Sundgau

Adoptée à l'unanimité



Département du HAUT-RHIN
 Arrondissement d'ALTKIRCH
 Nombre de membres élus : 19
 Nombre en fonction : 19

Séance du 08 juin 2023 – 19h00

*Emprunt pour le budget Principal dans le cadre du programme d'investissement
 2023 de la CCSAL - Délibération n° B20230601*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 02 juin 2023

Sont présents 14 membres

Sont absents : 03

Sont excusé(e)s : 02

Votants : 14

Dont « pour » : 14

Dont « contre » : 0

Dont abstention : 0

NOM	Prénom	Qualité	Présence
GASSMANN	Vincent	Président	Présent
ULMANN	Fabien	Vice-Président	Présent
HOLLEVILLE	Nicolas	Vice-Président	Absent
BACH	Guy	Vice-Président	Présent
LACHAUSSEE	Florent	Vice-Président	Absent
JACOBBERGER	Thierry	Vice-Président	Présent
SOMMERHALTER	Pascal	Vice-Président	Présent
SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Vice-Président	Présent
GRANDGIRARD	Franck	Vice-Président	Présent
JUD	Claude	Vice-Président	Présent
BARNABE	Maurice	Vice-Président	Présent
BRINGEL	Eric	Membre du Bureau	Présent
SUTTER	Bernard	Membre du Bureau	Excusé
NASS	Denis	Membre du Bureau	Absent
LEY	Marie-Cécile	Membre du Bureau	Excusée
DIETMANN	Daniel	Membre du Bureau	Présent
GEIGER	Claude	Membre du Bureau	Présent
FINK	David	Membre du Bureau	Présent
CLORY	Patrick	Membre du Bureau	Présent

Délibération n° B20230601

FINANCES/BUDGET

APPROBATION EMPRUNT

dans le cadre de la politique d'investissement de la CCSAL

Vu le besoin de mener à bien sa politique d'investissement, la communauté de communes Sud Alsace Largue souhaite réaliser des emprunts pour assumer son programme d'investissement 2023 sur le budget Principal ;

Le besoin en emprunt du budget principal est de 1 000 000 d'euros ;

Vu la délibération n° C20220301 dans le cadre des délégations de pouvoir au Bureau, en séance du Conseil communautaire du 17 mars 2022, approuvant et instaurant les nouvelles délégations de pouvoir au Bureau lui permettant de procéder à la réalisation des emprunts, dans la limite d'un montant supérieur à 300 000 euros et inférieur ou égal à 1 000 000 d'euros, destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a) de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article et de passer à cet effet, les actes nécessaires ;

Vu la présentation du résultat des négociations bancaires ;

Le Bureau, par délégation, après délibération et à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président de la communauté de communes Sud Alsace Largue, à réaliser auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges, un emprunt d'un montant de **1 000 000,00€**, dont le remboursement s'effectuera à échéances constantes sur une durée de 15 ans.

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes :

- ❖ Taux d'intérêt fixe : 4.21% (les intérêts sont calculés sur les sommes débloquées)
 - ❖ Déblocage des fonds avant le 28 juin 2023,
 - ❖ Amortissement constant du capital sur 15 ans
 - ❖ Frais de dossier : 1 000 €
 - ❖ Intérêts arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
- **S'ENGAGE**, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.
 - **AUTORISE** le Président à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN





Département du HAUT-RHIN
 Arrondissement d'ALTKIRCH
 Nombre de membres élus : 19
 Nombre en fonction : 19

Séance du 08 juin 2023 – 19h00

Approbation attribution de subventions exceptionnelle

Délibération n° B20230602

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 02 juin 2023

Sont présents 14 membres

Sont absents : 03

Sont excusé(e)s : 02

Votants : 14

Dont « pour » : 14

Dont « contre » : 0

Dont abstention : 0

NOM	Prénom	Qualité	Présence
GASSMANN	Vincent	Président	Présent
ULMANN	Fabien	Vice-Président	Présent
HOLLEVILLE	Nicolas	Vice-Président	Absent
BACH	Guy	Vice-Président	Présent
LACHAUSSEE	Florent	Vice-Président	Absent
JACOBBERGER	Thierry	Vice-Président	Présent
SOMMERHALTER	Pascal	Vice-Président	Présent
SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Vice-Président	Présent
GRANDGIRARD	Franck	Vice-Président	Présent
JUD	Claude	Vice-Président	Présent
BARNABE	Maurice	Vice-Président	Présent
BRINGEL	Eric	Membre du Bureau	Présent
SUTTER	Bernard	Membre du Bureau	Excusé
NASS	Denis	Membre du Bureau	Absent
LEY	Marie-Cécile	Membre du Bureau	Excusée
DIETMANN	Daniel	Membre du Bureau	Présent
GEIGER	Claude	Membre du Bureau	Présent
FINK	David	Membre du Bureau	Présent
CLORY	Patrick	Membre du Bureau	Présent

Délibération n° B20230602

FINANCES/BUDGET

APPROBATION ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLE

Vu les demandes de subvention des associations suivantes :

- Foyer de la Culture de Dannemarie, en date du 28 avril 2023 ;
- Club de football FC Seppois, en date du 28 avril 2023 ;

Considérant que des crédits ont été alloués sur l'exercice budgétaire 2023 ;

Vu la délibération n° C20220301 du Conseil communautaire en date du 17/06/2023 relative à la mise en œuvre des délégations de pouvoir au Bureau ;

Il est demandé au Bureau par délégation :

- d'allouer l'attribution de subventions exceptionnelle aux associations suivantes comme suit :

Associations	Projets	Montant alloué
Foyer de la Culture de Dannemarie	Organisation de la fête de la musique de Dannemarie 2023	1 500 euros
Club de football FC Seppois-le-Bas	Soutien pour l'organisation du centenaire du club	1 500 euros

- de prélever les crédits correspondants au budget Principal.

Le Bureau par délégation, après avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ALLOUER** l'attribution de subventions exceptionnelle aux associations telle que présentées ci-dessus ;
- **DE PRELEVER** les crédits correspondants au budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN



EXTRAIT DU PROCES-VERBA DES DELIBERATIONS DU BUREAU



Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 19
Nombre en fonction : 19

Séance du 08 juin 2023 – 19h00

*Marché travaux réaménagement anciens locaux pour intégration
des services de la CCSAL - complément à la délibération n°B20221203*

Délibération n° B20230603

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 02 juin 2023

Sont présents 14 membres

Sont absents : 03

Sont excusés : 02

Votants : 14

Dont « pour » : 14

Dont « contre » : 0

Dont abstentions : 0

NOM	Prénom	Qualité	Présence
GASSMANN	Vincent	Président	Présent
ULMANN	Fabien	Vice-Président	Présent
HOLLEVILLE	Nicolas	Vice-Président	Absent
BACH	Guy	Vice-Président	Présent
LACHAUSSEE	Florent	Vice-Président	Absent
JACOBBERGER	Thierry	Vice-Président	Présent
SOMMERHALTER	Pascal	Vice-Président	Présent
SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Vice-Président	Présent
GRANDGIRARD	Franck	Vice-Président	Présent
JUD	Claude	Vice-Président	Présent
BARNABE	Maurice	Vice-Président	Présent
BRINGEL	Eric	Membre du Bureau	Présent
SUTTER	Bernard	Membre du Bureau	Excusé
NASS	Denis	Membre du Bureau	Absent
LEY	Marie-Cécile	Membre du Bureau	Excusée
DIETMANN	Daniel	Membre du Bureau	Présent
GEIGER	Claude	Membre du Bureau	Présent
FINK	David	Membre du Bureau	Présent
CLORY	Patrick	Membre du Bureau	Présent

Délibération n° B20230603

GESTION INFRASTRUCTURES INTERCOMMUNALES

COMPLEMENT A LA DELIBERATION N°B20221203

**MARCHE DE TRAVAUX REAMENAGEMENT D'ANCIENS LOCAUX
POUR INTEGRATION DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
Sud Alsace Largue**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique et les articles correspondants,

Vu la délibération n° B20221203 en séance du Bureau en date du 08 décembre 2022, portant sur l'attribution du Marché de travaux de réaménagement d'anciens locaux pour intégration des services de la communauté de communes Sud Alsace Largue ;

Vu le courrier du Préfet adressé en recommandé avec accusé réception daté du 03 avril 2023, émanant du contrôle de légalité relatif à la commande publique, demandant de réunir l'instance du Bureau dans un délai de deux mois, afin qu'il autorise le Président par une délibération, à conclure les lots 2, 4 et 9, précisant le nom de l'attributaire et le montant exact du marché ;

Vu le montant prévisionnel du Marché présenté en séance d'un montant de 383 868,25 € HT ;

Il est demandé aux membres du Bureau :

- de confirmer l'attribution des lots du marché de travaux « réaménagement d'anciens locaux pour intégration des services de la communauté de communes Sud Alsace Largue » n°2, 4 et 9, comme suit :

Lots	Attributaire	Montant en euros HT + PSE	Montant en euros TTC
Lot 2 : Serrurerie/bardage métallique	GALOPIN	7 674,87 €	9 209,84
Lot 4 : Cloisons, plâtrerie, isolation	MCK Plâtrerie	13 390,00 €	16 068,00
Lot 9 : Chauffage, ventilation, climatisation, plomberie, sanitaire	GRETER & fils	31 007,00 €	37 208,40

- d'autoriser le Président à conclure les lots n°2, 4 et 9, tels que présentés ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à engager et à signer l'ensemble des lots attribués.

Le Bureau par délégation, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **CONFIRME** l'attribution des lots du marché de travaux « réaménagement d'anciens locaux pour intégration des services de la communauté de communes Sud Alsace Largue », n°2, 4 et 9 tels que présentés ci-dessus :
- **AUTORISE** le Président à conclure les lots n°2, 4 et 9, tels que présentés ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à engager et à signer l'ensemble des lots attribués.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN



Séance du 08 juin 2023 – 19h00

Avenant n°1 au lot 2 marché construction local pédagogique/bloc sanitaire MNS

Délibération n° B20230604

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 02 juin 2023

Sont présents : 14 membres

Sont absents : 03

Sont excusé(e)s : 02

Votants : 14

Dont « pour » : 14

Dont « contre » : 0

Dont abstention : 0

NOM	Prénom	Qualité	Présence
GASSMANN	Vincent	Président	Présent
ULMANN	Fabien	Vice-Président	Présent
HOLLEVILLE	Nicolas	Vice-Président	Absent
BACH	Guy	Vice-Président	Présent
LACHAUSSEE	Florent	Vice-Président	Absent
JACOBBERGER	Thierry	Vice-Président	Présent
SOMMERHALTER	Pascal	Vice-Président	Présent
SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Vice-Président	Présent
GRANDGIRARD	Franck	Vice-Président	Présent
JUD	Claude	Vice-Président	Présent
BARNABE	Maurice	Vice-Président	Présent
BRINGEL	Eric	Membre du Bureau	Présent
SUTTER	Bernard	Membre du Bureau	Excusé
NASS	Denis	Membre du Bureau	Absent
LEY	Marie-Cécile	Membre du Bureau	Excusée
DIETMANN	Daniel	Membre du Bureau	Présent
GEIGER	Claude	Membre du Bureau	Présent
FINK	David	Membre du Bureau	Présent
CLORY	Patrick	Membre du Bureau	Présent

Délibération n° B20230604

FINANCES/BUDGET

APPROBATION AVENANT N°1 AU LOT N°2

**MARCHE DE CONSTRUCTION D'UN LOCAL PEDAGOGIQUE/BLOC SANITAIRE
SUR LE SITE DE LA MAISON DE LA NATURE DU SUNDGAU**

Dans le cadre du marché de construction d'un local pédagogique & d'un bloc sanitaire sur le site de la Maison de la Nature du Sundgau, il est proposé un avenant au lot n°2 « Gros œuvre » de l'entreprise Altkirch construction ;

Cet avenant n°1 proposé par le Maître d'œuvre est motivé par :

- des travaux supplémentaires de maçonnerie sur le garage existant.

En application de l'article R2194-7 du Code de la commande publique, les modifications étant des prestations supplémentaires liées à l'évolution des besoins en cours de chantier mais n'étant pas substantielles, il est proposé de conclure un avenant au présent marché ;

Les prestations supplémentaires engendrées par la modification des besoins s'élèvent à 1 022.00€ HT, soit une augmentation totale de 4.20 % du montant initial du marché.
 Le nouveau montant du marché est de 25 333,36 € HT.

Le montant du marché avenant compris se présente comme suit :

Lot 2 « Gros œuvre » Alsace construction	Montant HT en euros	TVA 20%	Montant TTC en euros
Marché initial	24 311,36	4 862,27	29 173,63
Avenant n°1	1 022,00	204,40	1 226,40
TOTAL	25 333,36	5 066,67	30 400,03

Vu la délibération n° C20220301 en séance du Conseil communautaire du 17 mars 2022, approuvant et instaurant les nouvelles délégations de pouvoir au Bureau lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures, de services d'un montant égal ou supérieur à 214 000 euros hors taxes et inférieur à 1 000 000 d'euros hors taxes, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant que le nouveau montant prévisionnel du marché de travaux représente un montant de 215 270 € HT, avenant compris, ce marché se situant donc désormais dans les délégations du Bureau communautaire compétent pour la prise de décision ;

Il est demandé au Bureau par délégation :

- de confirmer les décisions antérieures prises dans le cadre du marché de travaux « construction d'un local pédagogique/bloc sanitaire » ;
- d'approuver l'avenant n°1 du marché de travaux au lot n°2 « Gros œuvre » de l'entreprise Altkirch construction dans le cadre du marché de travaux « construction d'un local pédagogique/bloc sanitaire » comme suit :

Lot 2 « Gros œuvre » Alsace construction	Montant HT en euros	TVA 20%	Montant TTC en euros
Marché initial	24 311,36	4 862,27	29 173,63
Avenant n°1	1 022,00	204,40	1 226,40
TOTAL	25 333,36	5 066,67	30 400,03

- d'autoriser le Président à engager et à signer l'avenant n°1 tel qu'annexé et exécuter tous documents, subventions, pièces administratives et financières liés au marché et à venir, notamment concernant la fin d'exécution et procédures de réception du marché et de fin d'opération pour l'ensemble des lots notifiés dans le cadre du présent marché ;

Le Bureau, par délégation, après délibération et à l'unanimité :

- **CONFIRME** les décisions antérieures prises dans le cadre du marché de travaux « construction d'un local pédagogique/bloc sanitaire » ;
- **APPROUVE** l'avenant n°1 du marché de travaux au lot n°2 « Gros œuvre » de l'entreprise Altkirch construction, tel que présenté ;
- **AUTORISE** le Président à engager et à signer l'avenant n°1 tel qu'annexé et exécuter tous documents, subventions, pièces administratives et financières liés au marché et à venir, notamment concernant la fin d'exécution et procédures de réception du marché et de fin d'opération pour l'ensemble des lots notifiés dans le cadre du présent marché ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN





Communauté de Communes
Sud Alsace Largue
07 rue de Bâle
68210 DANNEMARIE

**CONSTRUCTION D'UN LOCAL PEDAGOGIQUE
ET D'UN BLOC SANITAIRE**
13 rue Sainte Barbe 68210 ALTENACH

RAPPORT DE PRÉSENTATION DE L'AVENANT N° 1
OBJET DU MARCHÉ : 02 GROS-OEUVRE
OBJET DE L'AVENANT N° 1 : Travaux supplémentaires de maçonnerie dans le garage

ENTRE

La Communauté de Communes Sud Alsace Largue – 07 rue de Bâle – 68210 DANNEMARIE, représentée par son Président, M. Vincent GASSMANN

dénommée le " Maître de l'Ouvrage",

d'une part,

ET

ALTKIRCH CONSTRUCTION
64 avenue du 8è RH
68130 ALTKIRCH

dénommée "le titulaire",

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

L'avenant n° 1 a pour objet les travaux suivants :
Travaux supplémentaires de maçonnerie dans le garage

1 022,00 € HT

ARTICLE 2 – MONTANT DE L'AVENANT :

2.1 - Montant initial du marché

Le montant initial du marché est de

Montant H.T. :	24 311,36	Euros
TVA 20% :	4 862,27	Euros
Montant T.T.C. :	29 173,63	Euros

2.2 - Montant de l'avenant n°01

Le montant du présent avenant est détaillé ainsi :

Montant H.T. :	1 022,00	Euros
Tva 20% :	204,40	Euros
Montant T.T.C. :	1 226,40	Euros

2.3 - Nouveau montant du marché

Le montant du marché est donc porté à :

Montant H.T. :	25 333,36	Euros
TVA 20% :	5 066,67	Euros
Montant T.T.C. :	30 400,03	Euros

ARTICLE 3 - CONDITIONS D'EXECUTION DE L'AVENANT:

1 - Forme du prix :

Les prix sont forfaitaires et révisables dans les mêmes conditions que le marché de base.

2 - Délai :

Les travaux, objet du présent avenant, n'augmentent pas le délai de réalisation des travaux pour ce lot.



ARTICLE 4 – RENONCIATION A RECOURS :

L'entrepreneur titulaire du marché renonce à tout recours pour les faits antérieurs à la signature du présent avenant.
Il s'engage à ne demander aucune indemnité en ce qui concerne l'augmentation ou la diminution de la masse des travaux consécutifs à cet avenant.

ARTICLE 5 - AUTRES DISPOSITIONS :

La notification du présent avenant par le Maître d'ouvrage vaudra ordre de service pour l'exécution des travaux complémentaires décrits à l'article 1

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires au présent avenant.

Fait en un exemplaire original.

Le titulaire,
(Mention Lu et Approuvé)
Cachet et Signature

Le Maître d'œuvre,
Cachet et Signature

Le Maître d'ouvrage,
accepté le
Cachet et Signature

Lu et approuvé

Daniel MUNCK
Architecte
2 rue des Habsbourg
68480 FERRETTE
Tél: 03 89 40 58 42
contact@munck-architecte.fr



SH/SSC

devis

pos. désignation montant

Objet :

Projet de construction d'un local pédagogique et d'un bloc sanitaire pour l'aire naturelle de camping à ALTENACH

€ €

Lot n° 2 GROS-OEUVRE

Travaux de maçonneries réalisés dans le garage

Travaux en régie pour la création des sommiers d'assises de la charpente, divers enduits, linteau

• Main d'œuvre	H	16,00	47,00	752,00
• Fourniture matériaux	ENS	1,00	270,00	270,00

MONTANT TOTAL NET H.T 1 022,00

TVA 20% 204,40

MONTANT TOTAL NET T.T.C. 1 226,40

Fait en double exemplaire, avec prière si acceptation des travaux, de nous retourner la copie dûment signée, avec mention manuscrite "Lu et approuvé"

Le Maître d'Ouvrage

L'Entreprise :

